



Agent d'une déchetterie communale, aide aux particuliers

Par **guillaume42000**, le 19/02/2011 à 15:44

Bonjour, dans une commune de 5000 habitants environ, nous possédons une déchetterie. je présume que c'est un service public ... L'agent qui gère la déchetterie est très antipathique : ma mère de 65 ans lorsqu'elle va déposer des télévisions, machines à laver, sac de branches coupées ect. m'a dit que l'agent refusait de l'aider à mettre les appareils usagés dans les bacs. N'est il pas obligé à aider les personnes en difficultés à déposer leurs ordures ? En fait, les bacs sont des bennes, donc il faut soulever les objets pour les déposer dedans ... et l'agent prétend qu'il n'a pas le droit de nous aider car si il se blesse ce sera de sa faute. Que faire pour les personnes qui ne peuvent pas déposer leur objets ? Merci de vos réponses

Par **Marion2**, le 19/02/2011 à 17:21

Votre mère ne vas pas quand même tous les jours jeter des télévisions, machines à laver...

Par **guillaume42000**, le 19/02/2011 à 18:35

J'ai pris ma mère pour exemple, ce message vaut pour toutes les personnes, mêmes les hommes, qui ne peuvent pas seuls, mettre leur déchets dans les bennes.

Par **Marion2**, le **19/02/2011** à **18:56**

Et bien, il ne faut pas que ces personnes aillent seules à la déchetterie. Il est vrai que l'agent de la déchetterie ne peut pas aider les personnes concernées.